

Aide communale environnementale aux particuliers pour la destruction de nids de frelons asiatiques

Par délibération du 18 octobre 2016, le Conseil municipal de Saint-Junien a établi la possibilité d'une aide financière aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Pour rappel, cette délibération a fixé les modalités permettant aux habitants de Saint Junien de bénéficier de cette aide :

- La demande devra concerner un nid de frelons asiatiques en activité ;
- La destruction du nid devra être effectuée par un organisme ou une entreprise spécialisée et agréée.
- L'aide sera versée uniquement aux particuliers contribuables, propriétaires ou locataires de leur résidence principale à Saint-Junien ;
- Le taux d'attribution de cette aide sera de 50 % du coût, dans la limite de :
 - ✓ 40 euros, pour une intervention simple ;
 - ✓ 75 euros pour un intervention nécessitant des moyens plus importants, selon la taille et l'emplacement du nid ;
- Le demandeur devra transmettre son dossier en mairie dans les deux mois qui suivent l'intervention, avec les documents suivants :
 - ✓ L'imprimé de demande dûment complété et signé ;
 - ✓ La copie de la facture, où figureront la mention « frelons asiatiques », le lieu, la date et le mode d'intervention ;
 - ✓ Un justificatif de domicile ;
 - ✓ Un relevé d'identité bancaire ou postal pour le versement de l'aide financière ;
 - ✓ Une autorisation d'intervention du propriétaire du bien si la demande est faite par un locataire.

Pour l'année 2020, les demandes examinées et régulièrement remplies et justifiées représentent un montant total de : 623,00 euros (six cent vingt-trois euros). Le tableau joint en annexe détaille le montant des aides accordées.

Le Conseil municipal, après délibération,

- DECIDE de verser aux personnes physiques qui en ont fait la demande et ceci conformément aux conditions demandées la somme totale de 623, euros

- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6188.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

LISTE DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

NOM PRENOM	ENTREPRISE	DATE DE DESTRUCTION	TOTAL TTC	PRISE EN CHARGE	Nacelle si X
BOETHAS Virginie	LGCB	24/08/2020	75,00 €	37,50 €	
BOQUET Camille	LOC-BRAS	09/08/2020	130,00 €	40,00 €	
DELMOTTE René	LOC-BRAS	08/08/2020	85,00 €	40,00 €	
DESBOEDES Jean-Marie	TERNET	31/07/2020	71,50 €	35,75 €	
FAURE Thomas	TERNET	28/09/2020	93,50 €	40,00 €	
GENDRON Frédéric	LOC-BRAS	21/09/2020	85,00 €	40,00 €	
JULIEN François	LGCB	28/08/2020	95,00 €	47,50 €	X
LABROUSSE Céline	TERNET	01/08/2020	71,50 €	35,75 €	
LUSSON Pascal	SG3D	21/08/2020	90,00 €	40,00 €	
MESMIN Christian	TERNET	22/07/2020	71,50 €	35,75 €	
PELLADE Renée	LGCB	13/08/2020	85,00 €	40,00 €	
RINGUET Fabien	SG3D	29/10/2020	110,00 €	40,00 €	
RIVET Franck	TERNET	25/11/2020	71,50 €	35,75 €	
VARACHAUD Christiane	SARL LALET	24/09/2020	130,00 €	40,00 €	
VIGNOLLE Emmanuel	LGCB	29/07/2020	180,00 €	75,00 €	X
TOTAL			1 444,50 €	623,00 €	